

## USL : 50 ans au service des sociétés blonaysannes

Il y a cinquante ans, au printemps 1967, l'USL (Union des sociétés locales) de Blonay tenait sa séance constitutive, portée sur les fonds baptismaux par quatre sociétés du village : le Ski-Club de Blonay, la FSG (Fédération Suisse de Gymnastique, section de Blonay), L'Echo des Pléiades (société de chant) et Les Diablotins.

Les statuts approuvés à l'époque indiquaient que « toute société de Blonay poursuivant un but à caractère moral, physique, récréatif ou artistique pourra faire partie de l'USL comme membre ». A l'article 3 des statuts il était précisé que « l'USL a pour but de resserrer les bons rapports d'entente et d'entraide entre les sociétés membres ». L'article 4 allait plus loin encore dans son souci de concorde villageoise : « lors des séances de l'USL, toutes discussions politiques, religieuses ou personnelles sont exclues. En cas de difficultés ou de conflits, le président de l'USL interviendra auprès des présidents des sociétés membres de l'USL pour que ceux-ci les aplanissent et rétablissent la bonne harmonie. »



*L'équipe de Blonay au Grand Prix des Villes Sportives 2012*

Durant ce demi-siècle, six présidents se sont succédés. Le premier fut Ernest Laydu (1967-1974), suivi de Jean-Michel Falconnier (1974-1981), Christian Karlen (1981-1984), Edo Kreis (1984-1989), Patrick Golaz (1989-2009) et Robert Duncombe (2009-2017).

Au départ, la gestion du matériel acheté par l'USL (vaisselle, couverts, etc.), et prêté aux sociétés locales, prenait beaucoup d'énergie. Une autre charge importante était l'organisation de la Fête du 1er août, mais l'événement avait aussi ses bons côtés puisqu'il permettait aux sociétés participantes de remplir leur caisse pour mettre sur pied leurs activités. A mesure qu'elle grandissait en accueillant de nouvelles sociétés en son sein, l'USL devait faire face à de nouveaux problèmes, comme la répartition des locaux communaux entre les sociétés qu'il fallait régler chaque automne. Depuis quelques années, cette tâche a été transférée aux administrations communales, qui gèrent également le calendrier des manifestations pour Blonay et St-Légier-La Chiésaz.

Afin de distinguer les membres méritants des sociétés locales, l'USL a créé, en 1979, ce que l'on a appelé d'abord le « tableau d'honneur »,

avant que celui-ci ne soit transformé, 34 ans plus tard, en « Mérites » étendus aux deux communes, l'édition 2017 ayant eu lieu à Blonay le 12 mai. Si le caractère local de la manifestation a disparu et que son appellation a changé, la vocation de cet événement est toujours la même : mettre en exergue les prestations sportives ou culturelles des habitants et des sociétés des deux communes, selon un règlement établi de concert par Blonay et St-Légier-La Chiésaz. Des « Mérites » première mouture, il reste heureusement de nombreux souvenirs que l'on peut retrouver sous forme de photos sur le site [www.uslblonay.ch](http://www.uslblonay.ch). Pendant plusieurs années, l'USL s'est aussi beaucoup investie pour permettre à Blonay de participer au Grand Prix des Villes Sportives.

L'USL, forte de 31 membres en 2017, a fêté ses 50 ans le 5 mai dernier. Au cours de ces cinq décennies, elle a été le témoin de l'évolution de la société, les tâches administratives s'alourdissant et se complexifiant au fil des années, alors que le bénévolat devenait de moins en moins populaire. Face à cette situation, il était somme toute assez logique que les administrations communales prennent le relais, pour la gestion des salles et

des locaux, pour l'établissement et la diffusion du calendrier des manifestations via leurs sites internet respectifs et par l'intermédiaire du journal COMMuneinfo.

Quel que soit l'avenir de l'USL, les comités successifs peuvent être fiers du travail accompli. Ils ont été des acteurs importants de la vie locale et, à ce titre, ils doivent être chaleureusement remerciés.

Tenant compte de ces éléments, l'USL, réunie en assemblée générale le 5 mai dernier, a décidé, à l'unanimité des membres présents, de mettre à un terme à son activité. Comme le prévoient ses statuts, en cas de dissolution, il revient à la Municipalité de Blonay de gérer la matériel et les fonds propriétés de l'USL. Celle-ci ouvrira donc un compte qui lui permettra d'apporter ponctuellement son soutien aux sociétés locales, comme elle le faisait déjà jusqu'ici. Exit donc l'USL, mais les comités qui se sont succédé à sa tête peuvent être fiers du travail accompli. Ils ont été des acteurs importants de la vie locale et, à ce titre, ils doivent être chaleureusement remerciés.

**Gianni Ghiringhelli, archiviste**